GROUPE 2 HERBICIDE

HERBICIDE PLOTTER IVM

GRANULÉS MOUILLABLES

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Metsulfuron méthyle...... 60 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION 34632 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 25 - 380 g

ALBAUGH, LLC 1525 NE 36th Street Ankeny IA 50021 United States 1-800-247-8013

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations (les gants ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation ou dans un cockpit fermé).
- Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation prescrites sous la rubrique **Mode d'emploi**.

Ruissellement:

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits* antiparasitaires.

<<DFU Booklet>>

GROUPE 2 HERBICIDE

HERBICIDE PLOTTER IVM

GRANULÉS MOUILLABLES

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Metsulfuron méthyle....... 60 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION 34632 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 25 - 380 g

ALBAUGH, LLC 1525 NE 36th Street Ankeny IA 50021 United States 1-800-247-8013

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application le nettoyage et les réparations (les gants ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation ou dans un cockpit fermé).
- Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation prescrites sous la rubrique **Mode d'emploi.**

Ruissellement:

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS - LIRE AVANT L'EMPLOI

Les arbres, ou autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures. Garder à l'écart des autres pesticides, des engrais et des semences.

APPLIQUER L'HERBICIDE PLOTTER IVM AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Plotter IVM est une pâte granulée destinée à être mélangée avec de l'eau et appliquée sur le feuillage afin d'éliminer les broussailles et plantes ligneuses indésirables dans les zones non cultivées, les pâturages et sur les parcours naturels ainsi que les mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées et sur les terrains gazonnés.

L'herbicide Plotter IVM est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas. L'herbicide Plotter IVM est un inhibiteur de l'enzyme ALS et arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que quelques semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. La chaleur et l'humidité favorisent l'activité de l'herbicide Plotter IVM, tandis que le froid et la sécheresse peuvent la réduire ou la retarder. Il est possible que les broussailles et les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées.

Le degré d'élimination et la durée des effets dépendent du taux d'application utilisé, de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes cibles, de même que de l'humidité et de la température du sol.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

L'herbicide Plotter IVM doit être utilisé conformément aux recommandations de la présente étiquette.

Ne pas mélanger, charger ou appliquer le produit à moins de 15 mètres des puits, y compris les puits abandonnés et les puits de drainage.

Effectuer une seule application de l'herbicide Plotter IVM par saison à l'aide de matériel terrestre seulement.

Appliquer de la mi-juin à la mi-août après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne. On peut laisser paître le bétail dans les secteurs traités le jour même du traitement.

TERRAINS GAZONNÉS ET ZONES NON CULTIVÉES TELS QUE LES EMPRISES D'UTILITÉS PUBLIQUES, LES BORDS DE CHEMINS, LES SITES INDUSTRIELS ET LES CLÔTURES :

POUR SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

L'herbicide Plotter IVM peut être appliqué comme traitement généralisé sur les terrains gazonnés à raison de 20, 25 et 30 grammes par hectare avec un agent tensio-actif recommandé pour suppression des mauvaises herbes durant toute la saison. L'herbicide Plotter IVM peut être mélangé en réservoir avec du 2,4-D afin d'élargir son spectre d'action. Ajouter un agent tensio-actif recommandé à 0,2 % v/v (2 litres

par 1 000 litres de solution de pulvérisation). Une chlorose temporaire, une réduction de la taille ou une suppression de la croissance des graminées peuvent survenir.

Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Plotter IVM en postlevée sur les mauvaises herbes annuelles encore jeunes (qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur); les mauvaises herbes bisannuelles et vivaces jusqu'au début du stade du bouton. Les mauvaises herbes doivent être en pleine croissance au moment de l'application.

Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme.

Note : Certaines espèces à feuilles larges désirables telles que la luzerne et le trèfle rouge peuvent être sérieusement endommagées.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES À UN TAUX DE 20 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

	Mauvaises herbes supprimees.						
	tanaisie vulgaire matricaire in		odore kochia à balais		mélilot	soude roulante	
Mauvaises herbes réprimées :							
chardon des champs		laiteron des champs		pissenlit			

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES À UN TAUX DE 25 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

Espèces éliminées à un taux	symphorine occ	symphorine occidentale					
Mauvaises herbes réprimées	Mauvaises herbes réprimées :						
chardon des champs	laiteron des c	hamps	pissenlit				

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES À UN TAUX DE 30 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

Espèces supprimées à un taux de 25 g/ha, plus	pissenlit
---	-----------

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron des champs
--------------------	---------------------

MÉLANGES EN RÉSERVOIR:

L'herbicide Plotter IVM au taux de 20 ou 30 grammes par hectare peut être mélangé en réservoir avec le 2,4-D amine ou ester à raison de 1 kg de matière active/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées ci-dessus ainsi que celles supprimées par ce taux de 2,4-D (consulter l'étiquette du 2,4D). Ajouter un agent tensio-actif recommandé au taux de 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

PARCOURS NATURELS ET ZONES NON CULTIVÉES telles que les droits de passage pour les services publics, la bordure des routes, les sites industriels et les abords de clôtures.

POUR LA SUPPRESSION DES ESPÈCES INDÉSIRABLES DE BROUSSAILLES/PLANTES LIGNEUSES :

Pour la suppression du peuplier baumier et du saule, appliquer 100 grammes d'PLOTTER IVM par hectare.

Pour la suppression du cerisier et du peuplier faux-tremble, appliquer 150 grammes d'PLOTTER IVM par hectare.

Ajouter un agent tension-actif recommandé tel que AG-SURF, AGRAL 90 ou CITOWETT PLUS à un taux de 0,2% v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Pour assurer les meilleurs résultats, on devrait appliquer l'herbicide Plotter IVM lorsque les espèces de broussailles et les mauvaises herbes cibles croissent activement. Dans le cas des broussailles, la couverture complète du feuillage, des rameaux et des tiges est nécessaire. Procéder au traitement après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne.

Ne pas traiter les broussailles qui dépassent 2,5 m de hauteur, car on risque de ne pas obtenir les résultats souhaités. Lorsque les plantes ligneuses dépassent cette hauteur, les couper et appliquer l'herbicide sur les repousses.

Note : En présence de peuplements denses ou lorsque la croissance des espèces cibles est avancée, on recommande d'utiliser la méthode d'application foliaire à haut volume.

PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS :

POUR LA SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE OCCIDENTALE ET DU ROSIER SAUVAGE dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique.

Pour la suppression de la symphorine occidentale, appliquer 25 grammes d'herbicide Plotter IVM par hectare.

Pour la suppression du rosier sauvage, appliquer 30 grammes d'herbicide Plotter IVM par hectare.

Ajouter un agent tensio-actif recommandé à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Appliquer à l'aide de matériel terrestre uniquement en utilisant un volume de solution de 100-225 litres par hectare. Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme.

APPLICATIONS TERRESTRES:

Application foliaire à la volée à faible volume

Appliquer sur les broussailles de façon à assurer la couverture complète du feuillage, des tiges et des rameaux en utilisant un volume de 100-500 litres par hectare, au moyen d'un appareil correctement étalonné qui assurera une couverture uniforme. Diriger le jet de façon à mouiller complètement le feuillage des plantes cibles, mais pas au point que la solution ruisselle.

Application foliaire à la volée à haut volume

Pour supprimer les broussailles et plantes ligneuses ayant jusqu'à 2,5 m de hauteur, utiliser l'herbicide Plotter IVM à des taux de 100-150 grammes par hectare dans une quantité suffisante d'eau pour obtenir un volume total de 1 000 litres de solution de pulvérisation. Pulvériser de façon à couvrir complètement

le feuillage, les tiges et les branches en utilisant un volume pouvant aller jusqu'à 2 000 litres de solution, selon les espèces présentes et la densité des peuplements, et le type de matériel de pulvérisation employé. Ne pas appliquer plus de 150 grammes d'herbicide Plotter IVM par hectare.

Appliquer sur les broussailles jusqu'à ce que la solution ruisselle. Il faut assurer une couverture suffisante pour mouiller tout le feuillage. Pour réduire le plus possible la dérive du brouillard, on doit faire les applications à une pression ne dépassant pas 1 400 kPa à la buse de pulvérisation. Il est conseillé d'utiliser un système de contrôle de la dérive pour réduire au minimum la dérive du brouillard.

CONTRÔLE DE LA DÉRIVE DU BROUILLARD:

Lors des applications terrestres à la volée, on peut réduire la possibilité de dérive du brouillard en :

- Utilisant des buses de pulvérisation produisant de grosses gouttelettes.
- Utilisant Radiarc^{*} ou un système ou un adjuvant équivalent pour contrôler la dérive du brouillard.
- Maintenant la buse de pulvérisation aussi bas que possible.
- Effectuant l'application lorsque la vitesse du vent est très faible.
- Lorsqu'on utilise un pulvérisateur à moteur et une lance, en ne dirigeant le jet jamais plus haut que le sommet des plantes cibles.

APPLICATION AÉRIENNE:

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Puisque ces pesticides ne sont pas homologués pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS les utiliser contre des organismes nuisibles aquatiques. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations (les gants ne sont pas requis dans un cockpit fermé). Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les

vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement. Ne pas utiliser des personnes pour faire la signalisation au sol.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Albaugh, LLC au 1-800-247-8013.

Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation maximal de 50 litres par hectare.

Utiliser 50 L/ha pour une meilleure couverture dans les pâturages, les parcours naturels et les zones non cultivées.

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh, LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh, LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

PÂTURAGES, PARCOURS NATURELS, TERRAINS GAZONNÉS ET ZONES NON CULTIVÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Pour les mauvaises herbes énumérées dans la brochure de l'herbicide Plotter IVM et pour suppression de la scabieuse des champs et de la lépidie à feuilles larges :

HERBICIDE Plotter IVM 20 – 30 grammes/hectare plus

AG-SURF* 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v) ou AGRAL* 90 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v) ou CITOWETT* PLUS 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v)

Appliquer le mélange à pulvériser en postlevée et n'effectuer qu'une seule application par saison de culture. Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. Appliquer un volume total minimum de 100 litres/ha de solution de pulvérisation. Pour les directives de mélange et les précautions d'emploi, se référer à la brochure de l'herbicide Plotter IVM.

Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

Ne pas appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.

Ne pas appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

Dans le cas des applications sur les emprises, des zones tampons sans pulvérisation servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faudrait avoir recours aux meilleures stratégies d'application disponibles qui réduisent le plus possible la dérive hors-cible par rapport au point d'application et tiennent compte notamment des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation (p. ex. qui produit des gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur par rapport au couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant

respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Zones tampons sans pulvérisation

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), et des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Taux d'application (et utilisation)*	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des :			
	Habitats d'eau douce	Habitats		
	0,8 m	> 1 m	terrestres	
12 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10	
15 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10	
18 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10	
60 g m.a./ha (surfaces non cultivées)	2	1	35	
90 g m.a./ha (surfaces non cultivées)	3	1	45	

^{*} Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons sans pulvérisation au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon sans pulvérisation figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon sans pulvérisation figurant sur l'étiquette de 30 %.

** Des zones tampons sans pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises lors du traitement des emprises, notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes ainsi que les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, il faut consulter les étiquettes de tous les produits utilisés dans le mélange et respecter la plus grande zone tampon sans pulvérisation (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée parmi les produits utilisés, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

Une zone tampon sans pulvérisation n'est PAS requise pour les utilisations avec : pulvérisateur manuel quand cela, ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs, traitement localisé, trempage du sol et incorporation au sol.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

- 1. Ajouter la quantité appropriée d'herbicide Plotter IVM dans le volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur en faisant fonctionner l'agitateur. Préparer le mélange en utilisant un volume minimum de 100 litres de solution de pulvérisation par hectare. Une agitation continue est nécessaire pour l'obtention d'une suspension homogène et une application uniforme.
- 2. Si l'on ajoute du 2,4-D au mélange, ajouter la quantité requise une fois que l'herbicide Plotter IVM est en suspension.
- 3. Ajouter un agent tensio-actif recommandé tel que AG-SURF*, AGRAL* 90 ou CITOWETT* PLUS à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

4. Si l'on doit utiliser un agent anti mousse, l'ajouter en dernier.

Utiliser la préparation d'herbicide Plotter IVM dans les 48 heures pour éviter que le produit ne se dégrade. Si l'on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, l'agiter à fond avant de l'appliquer.

Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur. Ne mélanger que la quantité nécessaire de produit pour le travail à effectuer. Pendant le traitement, vérifier régulièrement le matériel de pulvérisation afin d'assurer son bon fonctionnement.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

À moins que le matériel de pulvérisation et de mélange ne serve qu'aux fins spécifiées dans la présente étiquette, immédiatement après le traitement, en éliminer toute trace d'herbicide Plotter IVM comme suit :

- 1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins dix minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide Plotter IVM. Répéter cette étape au besoin.
- 2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite un litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Remplir la rampe et les boyaux de cette solution et laisser reposer pendant 15 minutes. Vider le réservoir, la rampe et les boyaux.
- 3. Répéter l'étape 2.
- 4. Les buses et les filtres doivent être enlevés et nettoyés séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer à fond le réservoir, les boyaux et la rampe avec de l'eau propre.

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION:

Éviter la sur pulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats terrestres et aquatiques importants tels que les lacs, ruisseaux et étangs, les plantations de protection, les marais, les mares vaseuses et leurs bords asséchés, les terrains boisés, les tallus de fossé recouverts de végétation et autres zones semblables situées à proximité des champs. Laisser une zone tampon sans pulvérisation de 15 mètres pour les faibles taux d'application (20, 25 et 30 grammes/hectare) de l'herbicide Plotter IVM et de 45 mètres pour les taux d'application élevés (100 et 150 grammes/hectare) de l'herbicide Plotter IVM entre la dernière bande de pulvérisation et les abords de ces habitats.

Ne pas appliquer l'herbicide Plotter IVM durant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une nappe d'eau ou de l'eau courante. Ne pas appliquer le produit aux endroits où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes, ou dans des ruisseaux, des eaux d'irrigation ou des puits.

Effectuer les applications uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que le brouillard de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'herbicide Plotter IVM peuvent gravement endommager les cultures sensibles ou d'autres plantes non visées.

<u>Application aérienne</u>: **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65% de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones Tampons sans pulvérisation :

Une zone tampon sans pulvérisation n'est PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette,

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), et des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

	Culture	Avion	Taille des gouttelettes	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des :		
Méthode d'application				Habitats d'eau douce d'une profondeur de		Habitats terrestres*
				<1m	> 1 m	
Aérienne	Pâturages et grands pâturages libres	Voilure fixe	Grosse	20	10	175
			De Grosse à très grosse	15	10	150
			Très grosse	15	10	125
			De très grosse à extrêmement grosse	15	10	125
		Voilure tournante	Grosse	15	10	150
			De Grosse à très grosse	15	10	125
			Très grosse	15	10	100
			De très grosse à extrêmement grosse	10	10	95
	Surfaces non cultivées	Voilure fixe	Grosse	70	35	800
			De Grosse à très grosse	60	30	800
			Très grosse	50	25	800
			De très grosse à extrêmement grosse	40	20	750
		Voilure tournante	Grosse	55	30	800
			De Grosse à très grosse	45	25	525
			Très grosse	40	20	475
*D			De très grosse à extrêmement grosse	35	15	425

^{*}Des zones tampons sans pulvérisation pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requis dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro, les raccordements d'utilités, les routes, et les champs de manœuvres et de tirs militaires.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, il faut consulter les étiquettes de tous les produits utilisés dans le mélange et respecter la plus grande zone tampon sans pulvérisation (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée parmi les produits utilisés, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon sans pulvérisation propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en

gouttelettes de taille inférieure au calibre grosse de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons sans pulvérisation dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide Plotter IVM est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide Plotter IVM et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide Plotter IVM ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent.
 - Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration

municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.